

# RAPPORT DE VÉRIFICATION



VEOLIA PROPLETE AQUITAINE  
ZI DE TARTIFUME  
RUE GUSTAVE EIFFEL  
33130 BEGLES

## EQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Vérification générale périodique

Type d'équipement	Désignation	Marque	Immat. porteur // Libellé client	Lieu de vérif. Emp lacement	Nb Obs	Non vérifié	Mise à l'arrêt préconisée
Machine	Machine mobile de terrassement	KOMAT'SU	61019	Atelier	2		

**Adresse d'intervention :**  
VEOLIA PROPLETE AQUITAINE  
ZI DE TARTIFUME  
RUE GUSTAVE EIFFEL  
33130 BEGLES

**Mission réalisée le 17/01/22**  
Accompagnateur : M. KHALDI Benamar (responsable d'atelier)

**N° d'affaire : 210391440000073/6000**

Désignation : BEGLES VEOLIA -Vérification générale périodique d'appareils

**N° intervention : 9144022010000000646**

**Date du rapport : 17/01/2022 - Référence du rapport : 91440/22/442**

Référence site : CHARGEUSE KOMAT'SU N° 61019

 Présence d'observation(s)

1.0.0.1 - EDT564756

### Agence Équipements Bordeaux

Pôle Équipements Aquitaine - SOCOTEC EQUIPEMENTS - Domaine du Millénium - 3 impasse Henry le Chatelier - 33692 MERIGNAC CEDEX  
Tél. : 05 57 29 06 78 - Fax : 05 57 29 06 79

SOCOTEC EQUIPEMENTS - SAS au capital de 8.500.100 euros - 834 096 695 RCS Versailles  
Siege social : Immeuble Mirabeau - 5 place des Freres Montgolfier  
Guyancourt - CS 20732 - 78182 Saint Quentin-en-Yvelines Cedex - FRANCE - www.socotec.fr

Vérificateur : M FERRER Jean Christophe  
Nombre de pages : 4



Accréditation  
n°3-1593  
Liste des implantations et portée  
disponibles sur  
www.cofrac.fr

## MODALITES DE LA VERIFICATION

Le contrôle a été effectué conformément aux exigences réglementaires ou contractuelles :

- par l'examen visuel des parties accessibles ou rendues accessibles à la demande du vérificateur ;
- par des essais de fonctionnement ;
- par des essais en charge pour les appareils de levage.

La liste des points de vérification figure en annexe du présent rapport.

## VERIFICATION DE L'EQUIPEMENT

### 1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Machine mobile de terrassement
Constructeur / Marque	KOMAT'SU
Type	WA100M-6
Numéro de série	KMTWA110KFHH60615
N° ou repère client	61019
Année de fabrication	2015
Marquage	CE

### 2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Energies mises en oeuvre	Thermique / Hydraulique
Modes de fonctionnement présents sur l'équipement	Manuel
Nombre de postes de travail lors de la vérification	1
Nombre de postes de travail disponibles	1
Outil / Equipement interchangeable installé lors de la vérification	Godet

### 3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Moyens d'accès aménagés	Oui
Cabine	équipée d'essuie glace, et rétroviseurs
Structure de protection	FOPS (Chute d'objet)
Dispositif de retenu sur le siège	Oui
Dispositif limitant l'utilisation	Clé
Protecteurs fixes	Oui
Frein de parking	Oui
Sécurité de présence conducteur	Oui
Signalisation asservie au recul de l'équipement	Sonore
Signalisation routière	Oui
Eclairage de la zone de travail	Oui

### 4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation pris en référence	Arrêté du 05/03/1993 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	12
Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Machine en service, essais de fonctionnement réalisés
Modes de fonctionnement lors de la vérification	Manuel
Lieu de vérification / Emplacement	Atelier

### 5. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont mis en évidence des anomalies ou défauts auxquelles

il y a lieu de remédier dans les meilleurs délais.

Eléments vérifiés	Observations	N°
Etat du poste de conduite / Essuies glaces, dispositif de rétrovision	Le rétroviseur coté droit est absent Y remédier	1
Etat des équipements contribuant à la mobilité / Signalisation routière	Feux de recul inopérants, et feux stop inopérants Y remédier	2

## ANNEXE 1 : Liste des points de vérification des équipements de travail (EdT)

Les vérifications réalisées par SOCOTEC en sa qualité d'organisme tierce partie permettent de répondre aux exigences réglementaires prises en référence et rappelées pour chaque équipement dans le chapitre « Conditions particulières de vérification ».

La vérification a porté sur l'état de conservation et de fonctionnement des points suivants (1), dans la limite de la nature de l'équipement de travail et des dispositifs dont il est pourvu lors de la vérification.

La vérification n'a pas porté sur l'état de conformité des équipements de travail.

### Machines et autres équipements de travail

<b>Etat général</b>	<b>Equipement hydraulique</b>
• Zone de travail et de circulation	• Equipements hydrauliques
• Moyens d'accès aménagés	• Liaisons et raccordements
• Stabilité / Fixation au sol	• Niveaux / Pression
• Eléments constitutifs et matériaux	• Filtres
• Propreté / Fuites	<b>Equipement pneumatique</b>
• Eclairage	• Equipements pneumatiques
<b>Poste de conduite</b>	• Liaisons et raccordements
• Eléments constitutifs	• Pression
• Cabine	• Filtres / Echappements
• FOPS - ROPS	<b>Protecteurs</b>
• Siège	• Outil noyé
• Dispositif de retenu sur le siège	• Protecteurs fixes
<b>Organes de service</b>	• Protecteurs mobiles / dispositif de verrouillage
• Organe de mise en marche	• Protecteurs mobiles / dispositif d'interverrouillage
• Organe d'arrêt général et d'arrêt au poste de travail	• Protecteurs réglables
• Organe(s) d'arrêt d'urgence	<b>Dispositifs de protection</b>
• Dispositif limitant l'utilisation	• Barre, bord ou câble sensible, tapis sensible
• Autres organes de service (boutons poussoirs, ...)	• Cellule, barrage immatériel, scrutateur laser
<b>Dispositifs d'alerte et de signalisation</b>	• Commande bi-manuelle
• Dispositifs de signalisation (Voyants, afficheurs, ...)	• Pédale
• Dispositifs d'alerte (visuels, sonore, ...)	• Autre dispositif de protection (2)
• Indications relatives aux modifications des conditions de fonctionnement	<b>Dispositifs de sécurité spécifiques</b>
• Indications relatives au sens de rotation et à la vitesse de fonctionnement	• Se reporter aux dispositifs listés pour chaque machine (2)
• Avertissements / consignes	<b>Gestion des sources d'énergies</b>
<b>Eléments mécaniques</b>	• Dispositifs de séparation / dissipation
• Eléments mobiles	<b>Equipements relatifs à la mobilité</b>
• Réglage des fins de course	• Eléments de liaison au sol : roues, pneumatiques, chenilles, ...
• Embrayage / Freins	• Direction (volant, pédale, ...)
• Boîte à cames	• Réservoir de carburant
• Fixation de l'outil / équipement interchangeable	• Echappement
<b>Equipement électrique</b>	• Batterie
• Enveloppes (coffrets, armoires, boîtier, ...)	• Frein de service, de secours et de parking
• Equipements électriques	• Sécurité de présence du conducteur
• Liaisons et raccordements	• Signalisation asservie au recul de l'équipement
• Interconnexion des masses métalliques	• Signalisation routière

(1) La liste est donnée à titre indicatif et ne peut être retenue comme la liste exhaustive des points de vérification

(2) La nature de ces organes et dispositifs spécifiques est indiquée dans le descriptif de chaque équipement de travail vérifié.